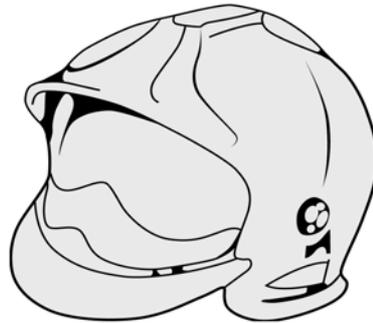


ISSN : (en cours)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 14

ANNEE 2003

Edition du 8 juillet 2003

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
Séance du 27 juin 2003.....	3
Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2003	3
Etat d'avancement du dossier Patrimoine	3
Séance du 3 juillet 2003.....	3
Attributions du Bureau - Additif.....	4
Organigramme du SDIS 28.....	4
DM2 – 2003.....	4
Remboursement anticipé d'emprunts aux communes	4
Renfort en personnel	4
Créations et suppressions de postes.....	4
Signature de contrat.....	5
Convention avec la FNATH	5
Marché de cloisons mobiles pour VTU	5
Avenant n° 3 bis – Marché Assurances 99-016 lot 2 – Flotte automobile – Contrat Bris de Machines.....	6
Dotation en draps à usage unique	6
Remboursement de lunettes	6
Modification des IHTS – Filière Sapeurs-Pompiers	6
BUREAU.....	7
Séance du 23 mai 2003.....	7
Approbation du Procès-verbal de la séance du 31 mars 2003	7
Règlement Intérieur du Bureau.....	7
Création de Centre d'Intervention	7
Remboursement des dépenses CI Mignières.....	7
Remboursement des dépenses des CPI.....	7
Défense des intérêts du SDIS – Affaire M. JOUANNET c/SDIS.....	7
Accident en intervention du 24 juin 2002 – Constitution de partie civile.....	7
Convention entre le SDIS 28 et la Coopérative Agricole de la Beauce et du Perche (CABEP) à Illiers-Combray	8
Avenant de transfert des obligations du SDIS au Conseil Général. Marché Assurance lot 5 « Dommages aux biens ».....	8
Abonnement pour les entraînements de plongée.....	8
Déplacement en Grande-Bretagne.....	8
Convention de prestation de services pour la M 61	8
Renégociation du contrat CLTR.....	8
Travaux pour l'extension du CSP de Dreux . Marché négocié en procédure d'urgence.....	8
Séance du 2 juin 2003.....	8
Défense des intérêts du SDIS – Affaire Frédéric JOYEUX c/SDIS	9
Défense des intérêts du SDIS – Affaire Mickaël DE JESUS c/SDIS	9
Contentieux opposant le SDIS c/C CH Chartres et Dreux	9
Signatures de baux	9
ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET	10
Arrêté n° 2003-304 du 18 avril 2003 : Champs d'intervention du CI de JOUY	10
Arrêté du 24 avril 2003 : Composition du jury d'examen pour l'obtention du Brevet National de JSP	10
Arrêté n° 2003-516 du 1 ^{er} juillet 2003 : Modification de la liste opérationnelle du GRIMP 28.....	10
Arrêté n° 2003-512 du 1 ^{er} juillet 2003 : Modification de l'arrêté SDIS N° A2003-0043 du 21/01/03	10
ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT	11
Arrêté n° 2003-254 du 17 février 2003 : Prolongation de fonction.	11
ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE MINISTRE ET DE MONSIEUR LE PRESIDENT	12
Arrêté du 8 avril 2003 : Prolongation d'activité	12
Arrêté du 22 mai 2003 : Mutation à compter du 1 ^{er} juin 2003	12

ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE PREFET ET DE MONSIEUR LE PRESIDENT	13
Arrêté n° 2003-558 du 30 avril 2003 : Nomination par intérim Chef de Centre de SAINT-REMY SUR AVRE.....	13
Arrêté n° 2003-525 du 24 avril 2003 : Recrutement d'un lieutenant de Sapeur Pompier Professionnel.....	13
Arrêté n° 2003-595 du 13 mai 2003 : Nomination du Chef du CI d'OZOIR LE BREUIL.....	13
Arrêté n° 2003-614 du 3 juin 2003 : Nomination du Chef du Centre de Secours de BONNEVAL.....	13
 ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE PREFET ET DE MADAME OU MONSIEUR LE MAIRE	14
Arrêté n° 2003-560 du 2 mai 2003 : Résiliation d'engagement.....	14
Arrêté n° 2003-588 du 6 mai 2003 : Nomination Chef du CPI de FRESNAY-L'EVEQUE.....	14
Arrêté n° 2003- 645 du 17 juin 2003 : Nomination Chef du CPI de TRANCRAINVILLE.....	14
Arrêté n° 2003- 646 du 19 juin 2003 : Suspension de fonctions pour inaptitude médicale.....	14

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 juin 2003

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 27 juin 2003 à 9h00, au Centre de Secours Principal 12 boulevard Foch à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Messieurs de MONTGOLFIER, HAMEL, BONISSOL, FAUVE, FRARD, GIGON, GORGES, JAULNEAU, LEBLOND, RENARD, SIRDEY, SOURISSEAU
Madame BILLARAND-DAUPHIN

Monsieur CORNU donne pouvoir à Madame BILLARAND-DAUPHIN

Monsieur HERIOT donne pouvoir à Monsieur de MONTGOLFIER

Monsieur HUWART donne pouvoir à Monsieur RUHLMANN

Etaient présents avec voix consultative : Colonel PARIS, Commandant DOUVILLE, Sergent FERNANDEZ, Lieutenant EGASSE.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 24 juin 2003,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 25 juin 2003,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 25 juin 2003,

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2003

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2003.

Etat d'avancement du dossier Patrimoine

Etaient présents avec voix délibérative :

Messieurs de MONTGOLFIER, HAMEL, BONISSOL, FAUVE, FRARD, GIGON, GORGES, JAULNEAU, LEBLOND, RENARD, RUHLMANN, SIRDEY, SOURISSEAU
Madame BILLARAND-DAUPHIN

Monsieur CORNU donne pouvoir à Madame BILLARAND-DAUPHIN

Monsieur HERIOT donne pouvoir à Monsieur de MONTGOLFIER

Monsieur HUWART donne pouvoir à Monsieur RUHLMANN

Etaient présents avec voix consultative : Colonel PARIS, Commandant DOUVILLE, Sergent FERNANDEZ, Lieutenant EGASSE.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la communication du Conseil Général relative à l'état d'avancement du dossier Patrimoine.

Séance du 3 juillet 2003

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 juin 2003, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Intérieur, s'est réuni le 3 juillet 2003 à 13h00, au Centre de Secours Principal, 12 boulevard Foch à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Messieurs GORGES, LEBLOND, LETHUILLIER, Xavier NICOLAS, SIRDEY,
Madame BILLARAND-DAUPHIN.

Monsieur DUSSUTOUR donne pouvoir à Monsieur Xavier NICOLAS

Monsieur HAMEL donne pouvoir à Monsieur SIRDEY

Monsieur CORNU donne pouvoir à Monsieur FAVRAT

Monsieur VENOT donne pouvoir à Monsieur GORGES

Etaient présents avec voix consultative : Colonel PARIS, Médecin Lieutenant-Colonel SERRANO, Lieutenant LEBE, Capitaine Gérard NICOLAS.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 24 juin 2003,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 25 juin 2003,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 25 juin 2003,

Attributions du Bureau - Additif

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, accepte de compléter les attributions du Bureau concernant :
- « l'attribution des véhicules de fonction et de service ».

Organigramme du SDIS 28

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le nouvel organigramme du SDIS au 1^{er} juillet 2003, joint en annexe.

DM2 – 2003

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de décision modificative 2 – 2003 qui s'équilibre globalement à 5 571 430,71 € répartis à hauteur de :

- 83 473,00 € en fonctionnement
 - 5 654 903,71 € en investissement
- (tableaux joints en annexe)

Remboursement anticipé d'emprunts aux communes

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le remboursement par anticipation, sur la base du capital restant dû au 31 décembre 2003, des prêts aux communes mentionnées ci-dessous :

* Article 6511 :

- CSP Nogent le Rotrou : 187 226 €
- CS Authon du Perche : 21 300 €
- CI Cintray : 1 461 €
- CI Happonvilliers : 2 754 €
- CI La Bazoche Gouët : 9 444 €

* Article 189 :

- CPI Pierres : 14 974 €
- CPI Saint-Piat : 22 860 € (dont 11 212 € d'arriéré)
- CPI Langey : 930 € puisque l'intégration est intervenue au 01/01/03.

Renfort en personnel

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- confirme l'utilisation des crédits inscrits au Budget Primitif pour permettre le recrutement de personnel temporaire, afin de faire face éventuellement à des travaux exceptionnels, à l'absence prolongée d'un agent ou à des remplacements durant la période estivale,
- autorise le Président à signer les contrats à intervenir, d'agent administratif ou d'agent d'entretien 1^{er} échelon.

Créations et suppressions de postes

Etaient présents avec voix délibérative :

Messieurs GORGES, LEBLOND, LETHUILLIER, Xavier NICOLAS, SIRDEY, TEROUINARD,
Madame BILLARAND-DAUPHIN.

Monsieur DUSSUTOUR donne pouvoir à Monsieur Xavier NICOLAS

Monsieur HAMEL donne pouvoir à Monsieur SIRDEY

Monsieur CORNU donne pouvoir à Monsieur FAVRAT

Monsieur VENOT donne pouvoir à Monsieur GORGES

Etaient présents avec voix consultative : Colonel PARIS, Médecin Lieutenant-Colonel SERRANO, Lieutenant LEBE, Capitaine Gérard NICOLAS.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, se prononce favorablement sur :

Au 1^{er} août 2003 :

- La suppression d'un poste de Sapeur-Pompier professionnel
- La création d'un poste de technicien supérieur ou à défaut l'ouverture d'un poste à un contractuel, selon les bases suivantes : Technicien supérieur – Catégorie B – Grille de rémunération des techniciens supérieurs entre l'échelon 1 et 13 – Régime indemnitaire du cadre d'emploi des techniciens. Ces mesures prendront effet au 1^{er} septembre 2003.

et sur :

- La suppression de deux postes de Sapeur-Pompier professionnel et la création de deux postes d'agent administratif, l'un à compter du 1^{er} juillet 2003, l'autre à compter du 1^{er} août 2003.
- La création de 4 postes, soit 2 pour la filière administrative et 2 pour la filière technique, afin de palier l'urgence de recrutement sur ces postes, étant entendu que les postes de Sapeurs-Pompiers professionnels seront supprimés au fur et à mesure des séances du Conseil d'Administration.
- La suppression d'un poste de Lieutenant, suite à la réussite du concours de Capitaine
- La création d'un poste de Capitaine à la date de parution de la liste d'aptitude.
- L'autorisation du reclassement du technicien informatique, recruté par voie de détachement, sur la grille de technicien principal, sur celle de technicien chef à la date du 1^{er} octobre 2002, compte tenu de la situation indiciaire de l'intéressé à la date du recrutement et en application de l'article 21 du décret 95-25 du 10 janvier 1995.
- La suppression d'un poste de technicien supérieur principal et la création d'un poste de technicien supérieur chef.
- Le pourvoi d'un poste de technicien pour la gestion du parc automobile à un contractuel, conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 24 janvier 1984, selon les bases suivantes : Technicien supérieur – Catégorie B – Grille de rémunération des techniciens supérieurs entre l'échelon 1 et 13 – Régime indemnitaire du cadre d'emploi des techniciens.
- La suppression du poste de pharmacien contractuel à la date de parution de la liste d'aptitude.
- La création d'un poste de pharmacien de Sapeur-Pompier à compter de la parution de la liste d'aptitude, suite à la réussite au concours de l'agent occupant le poste de contractuel actuellement.

Signature de contrat

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président :

- Conformément à l'article 4 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, à signer le contrat d'attaché à la communication pour une période de 3 ans, selon les conditions suivantes : grille de rémunération des attachés entre l'échelon 1 et 12 – Régime indemnitaire du cadre d'emploi des attachés.

Convention avec la FNATH

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec la FNATH ci-jointe, établie afin de faciliter l'accès des Sapeurs-Pompiers accidentés en service commandé à ses différents services.

Le SDIS se substituerait à ces personnels pour le paiement de la cotisation d'entrée évaluée à 46 € et éventuellement aux frais de dossier évalués à 47 € par individu.

Marché de cloisons mobiles pour VTU

Etaient présents avec voix délibérative :

Messieurs GORGES, LEBLOND, LETHUILLIER, SIRDEY, TEROUINARD,
Madame BILLARAND-DAUPHIN.

Monsieur HAMEL donne pouvoir à Monsieur SIRDEY

Monsieur CORNU donne pouvoir à Monsieur FAVRAT

Monsieur VENOT donne pouvoir à Monsieur GORGES

Etaient présents avec voix consultative : Colonel PARIS, Médecin Lieutenant-Colonel SERRANO, Lieutenant LEBE, Capitaine Gérard NICOLAS.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer toutes les pièces utiles au lancement et à la passation d'un marché public sous forme d'appel d'offre ouvert pour la fourniture de 13 à 17 cloisons mobiles de véhicules tous usages.

Le financement du marché est prévu sur les fonds votés pour le plan d'équipement pluriannuel lors du Budget Primitif 2003.

Avenant n° 3 bis – Marché Assurances 99-016 lot 2 – Flotte automobile – Contrat Bris de Machines

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 juin 2003,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- approuve la passation d'un avenant n° 3 bis au contrat Bris de machine du lot 2 – Marché 99-016, avec le Cabinet HUGER, cet avenant ayant une incidence financière de 9 668 € TTC, portant le montant de la cotisation annuelle à 32 508,04 € TTC pour l'assurance de 4 échelles neuves et le maintien de 3 anciennes.
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.
- décide que cet avenant annule et remplace celui approuvé le 3 février 2003 par le Bureau pour un montant de 3 422 € TTC.

Dotation en draps à usage unique

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, rapporte sa délibération du 14 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, Centre de Traitement Textile d'Eure et Loir (GIP- CTT 28).

Les crédits initialement inscrits pour l'adhésion au GIP-CTT 28 seront utilisés pour l'acquisition de draps à usage unique ce qui représente un coût annuel estimé entre 15 000 et 18 000 € (soit 0,70 € HT l'unité).

Remboursement de lunettes

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le remboursement à titre exceptionnel de la somme de 226,42 € restant à la charge de Monsieur Pierre FRANCHET, Sapeur-Pompier Volontaire à Authon du Perche qui a cassé ses lunettes en intervention le 1^{er} décembre 2002.

Modification des IHTS – Filière Sapeurs-Pompiers

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, valide les tableaux d'attribution des IHTS de la filière Sapeurs-Pompiers joints en annexe, qui modifient les erreurs matérielles de ceux annexés à la délibération du 31 mars 2003.

BUREAU

Séance du 23 mai 2003

Le Bureau du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 23 mai 2003, au Centre de Secours Principal de CHARTRES, sous la présidence de Monsieur Claude FAVRAT, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Madame BILLARAND-DAUPHIN,
Monsieur de MONTGOLFIER.

Absents, excusés :
Monsieur HAMEL,
Monsieur GORGES donne pouvoir à Monsieur FAVRAT.

--ooOoo--

Approbation du Procès-verbal de la séance du 31 mars 2003

Le Bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 31 mars 2003.

Règlement Intérieur du Bureau

Le Bureau, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur ci-joint, dont les délégations d'attribution au Bureau ont été validées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 mars 2003.

Création de Centre d'Intervention

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions d'intégration et les conventions de fusion concernant les communes de Fresnay l'Evêque et Saint-Avit les Guespières fusionnant avec Mézières au Perche et Vieuvicq.

Remboursement des dépenses CI Mignières

Le Bureau, à l'unanimité, accorde exceptionnellement le remboursement des dépenses relatives au Centre de Première Intervention de Mignières concernant 2001, soit 1 219,59 €.

Remboursement des dépenses des CPI

Le Bureau, à l'unanimité, accorde exceptionnellement le remboursement des dépenses relatives au Centre de Première Intervention de Courtalain (1 462,92 €) et Montigny le Chartif (1 716,19 €) concernant 2002.

Défense des intérêts du SDIS – Affaire M. JOUANNET c/SDIS

Le Bureau, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Président à agir en défense auprès du Tribunal Administratif dans l'affaire qui oppose Monsieur Christian JOUANNET au SDIS
- confie à la SCP VINCENT SEGUREL, cabinet d'avocats, la défense des intérêts du SDIS et le paiement de tous les frais y afférents.

Accident en intervention du 24 juin 2002 – Constitution de partie civile

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à se porter partie civile au procès contre l'auteur de l'accident qui s'est produit le 24 juin 2002 et à demander 500 € de dommages et intérêts en faveur de l'œuvre des Pupilles.

Convention entre le SDIS 28 et la Coopérative Agricole de la Beauce et du Perche (CABEP) à Illiers-Combray

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention ci-jointe, qui a pour objet l'usage de terrains, de sites naturels ou artificiels pour l'entraînement du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux du Corps Départemental de Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir (GRIMP 28).

Avenant de transfert des obligations du SDIS au Conseil Général. Marché Assurance lot 5 « Dommages aux biens »

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant au marché Assurance – lot n°5 « Dommages aux biens » avec le groupe Mutuelles du Mans Assurances, dont l'objet vise à conserver par le SDIS l'assurance des seuls logements de fonction pour nécessité absolue de service et à transférer au Département d'Eure et Loir l'ensemble des droits et obligations concernant le patrimoine dont il reçoit la gestion.

Abonnement pour les entraînements de plongée

Le Bureau, à l'unanimité, autorise l'achat de :

- 5 cartes d'abonnement représentant un coût de 544,50 € (5 x 108,90 €) dans un premier temps
 - 6 cartes d'abonnement représentant un coût de 653,40 € dans un second temps
- afin de permettre à 18 plongeurs de s'entraîner dans la fosse de Charenton le Pont.

Déplacement en Grande-Bretagne

Le Bureau, à l'unanimité, autorise :

- le déplacement d'un officier en Angleterre,
- l'acquisition par le service des billets nécessaires à ce déplacement,
- le paiement d'indemnités journalières de mission à l'intéressé dans les conditions actuellement en vigueur et définies par la circulaire du 6 février 2003 fixant le « Barème des indemnités journalières allouées aux personnels civils et militaires en mission à l'étranger et en Outre-Mer ».

Convention de prestation de services pour la M 61

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'assistance à intervenir avec le Cabinet Philippe LAURENT sur la base de 12 jours pour un montant de 12 000 € HT soit 14 352 € TTC étant précisé qu'un redimensionnement des journées d'intervention pourra intervenir par voie d'avenant et ce dans la limite des crédits inscrits au budget pour ce dossier.

Renégociation du contrat CLTR

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à prendre la décision (ou pas), dans la cadre de la renégociation ou pas des deux lignes d'emprunts souscrits à taux révisable du contrat CLTR, de cristalliser à taux fixe, étant précisé qu'un compte-rendu sera adressé au Bureau lors de sa séance du 2 juin prochain.

Travaux pour l'extension du CSP de Dreux . Marché négocié en procédure d'urgence

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à relancer une procédure de marché négocié pour le lot 6, relatif aux travaux pour l'extension du CSP de DREUX, conformément à l'article 35-1 1^{er} al. du CMP, et à l'article 66 du CMP, qui permet de réduire le délai de publicité à 15 jours dans les cas d'urgence, suite à appel d'offres ouvert puis marché négocié infructueux.

Séance du 2 juin 2003

Le Bureau du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 2 juin 2003, au Centre de Secours Principal de CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Madame BILLARAND-DAUPHIN,
Messieurs de MONTGOLFIER, GORGES.

Etait absent, excusé :

Monsieur HAMEL.

--ooOoo--

Défense des intérêts du SDIS – Affaire Frédéric JOYEUX c/SDIS

Le Bureau à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à agir en défense tant en référé que pour l'audience au fond auprès du Tribunal Administratif dans l'affaire opposant le SDIS à Monsieur Frédéric JOYEUX, l'intéressé contestant la régularité de la décision de licenciement pour insuffisance professionnelle prononcée à son encontre
- confie à la SCP CASADEI, Cabinet d'Avocats sis à Orléans, la défense des intérêts du SDIS et de payer tous les frais y afférents.

Défense des intérêts du SDIS – Affaire Mickaël DE JESUS c/SDIS

Le Bureau à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à faire appel du jugement du Tribunal Administratif d'Orléans du 13 mai 2003 et de demander à la Cour Administrative d'Appel de Nantes de surseoir à l'exécution dudit jugement suite à la requête de Monsieur DE JESUS COELHO contestant son inaptitude à l'emploi de Sapeur-Pompier Professionnel.
- confie à la SCP VINCENT SEGUREL, Cabinet d'Avocats sis à Nantes, la défense des intérêts du SDIS et de payer tous les frais y afférents.

Contentieux opposant le SDIS c/C CH Chartres et Dreux

Le Bureau, à l'unanimité, décide de ne pas faire appel des conclusions rendues par le Tribunal Administratif d'Orléans dans le contentieux qui oppose le SDIS aux Centres Hospitaliers de Chartres et de Dreux au sujet des interventions des Sapeurs-Pompiers suite aux carences d'ambulanciers privés.

Signatures de baux

Le Bureau, à l'unanimité, entérine la signature du Président concernant les baux suivants :

- location d'une maison auprès de Monsieur LEBRUN concernant le Commandant KATIC, à compter du 1^{er} juin 2003
- location d'une maison auprès de Monsieur LAGRANGE concernant le Lieutenant QUEAU, à compter du 1^{er} juillet 2003.

ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET

Arrêté n° 2003-304 du 18 avril 2003 : Champs d'intervention du CI de JOUY

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2003-0180 du 14 mars 2003 est abrogé.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au Règlement de Mise en Œuvre Opérationnelle Départemental, le Centre d'Intervention de JOUY intervient sur les communes suivantes :

- JOUY
- SAINT PREST

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté du 24 avril 2003 : Composition du jury d'examen pour l'obtention du Brevet National de JSP

Article 1^{er} : Le Jury d'examen pour l'obtention du brevet national de jeunes sapeurs pompiers, en date des 25 et 26 avril 2003, est établi comme suit :

Président : Madame le Commandant VASSEUR Francine, représentant le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir ;

Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant ;

Monsieur le Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers d'Eure et Loir ou son représentant ;

Monsieur le Lieutenant GICQUEL Nicolas, Officier de Sapeurs Pompiers Professionnels ;

Monsieur le Lieutenant MAHOU Marc, Officier de Sapeurs Pompiers Volontaires ;

Monsieur l'Adjudant Chef FOUGERAY Michel, Formateur.

Article 2 : Les examinateurs dont les noms suivent peuvent participer aux délibérations du jury avec voix consultatives :

Adjudant Chef FOURMAS Franck	Caporal MOINE Cédric
Adjudant Chef FOUGERAY Michel	Sapeur 1 ^{er} CI ADAM Guillaume
Adjudant Chef ROCTON Paul	Sapeur 1 ^{er} CI BREARD Karl
Adjudant FONTENEAU Alex	Sapeur 1 ^{er} CI BOUTOILLE David
Adjudant GUISLAIN Frédéric	Sapeur 1 ^{er} CI LEMAIRE Baptiste
Sergent Chef GALOPIN Pascal	Sapeur 1 ^{er} CI MAHOU Hervé
Caporal Chef BAILLY Nadia	Sapeur 1 ^{er} CI PATUREAU Xavier
Caporal ARAUJO Stéphanie	Sapeur 1 ^{er} CI PAWLENKO Sébastien
Caporal LECOIN Ludovic	Sapeur 1 ^{er} CI POIGNANT Ludovic
Caporal MAHOU Edwige	

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003-516 du 1^{er} juillet 2003 : Modification de la liste opérationnelle du GRIMP 28

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 21 janvier 2003 fixant la liste opérationnelle du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux est modifié comme suit dans son article 2 :

- Sauveteurs :
 - Ajouter : Caporal LESIEUR Florent CSP Chartres
 - Caporal PRAT Pascal CSP Dreux

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003-512 du 1^{er} juillet 2003 : Modification de l'arrêté SDIS N° A2003-0043 du 21/01/03

Article 1^{er} : L'arrêté réfêr. DDSIS N° A 2003-0043 du 21 janvier 2003 est complété comme suit dans son article 1^{er} :

Scaphandriers Autonomes Légers (SAL)

Caporal LECOIN Ludovic CSP Chartres

Caporal BREARD Karl CSP Chartres

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Arrêté n° 2003-254 du 17 février 2003 : Prolongation de fonction.

Article 1er : Monsieur Christian GALLET (Matricule N° 211), né le 12 décembre 1946 à BONNEVAL (28), LIEUTENANT de sapeurs-pompiers volontaires au Corps Départemental (Centre de Secours de BONNEVAL), est autorisé à prolonger ses fonctions jusqu'au 12 décembre 2003.

Le Président,
Claude FAVRAT

ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE MINISTRE ET DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Arrêté du 8 avril 2003 : Prolongation d'activité

Article 1^{er} : A titre de régularisation, une prolongation d'activité à compter du 28 novembre 2001 au 28 novembre 2002, est accordée à M. Dominique WILLAUME, médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaire du corps départemental d'Eure et Loir.

Article 2 : Une prolongation d'activité d'une durée d'un an, à compter du 28 novembre 2002, est accordée à M. Dominique WILLAUME, médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaire du corps départemental d'Eure et Loir.

Le Président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le Ministre,

Arrêté du 22 mai 2003 : Mutation à compter du 1^{er} juin 2003

Article 1^{er} : M. Albert KATIC, Commandant de Sapeurs-Pompiers Professionnels de la Marne, est nommé par voie de mutation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure et Loir, à compter du 1^{er} juin 2003.

Le Président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le Ministre,

ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE PREFET ET DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Arrêté n° 2003-558 du 30 avril 2003 : Nomination par intérim Chef de Centre de SAINT-REMY SUR AVRE.

Article 1^{er} : Le LIEUTENANT de sapeurs-pompiers professionnel Fabien LECUIROT (Matricule N° 3101), affecté au Centre de Secours Principal de DREUX, est chargé des fonctions de Chef du Centre de Secours, par intérim, de SAINT REMY SUR AVRE, à compter du 1^{er} avril 2003.

Le Président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003-525 du 24 avril 2003 : Recrutement d'un lieutenant de Sapeur Pompier Professionnel.

Article 1^{er} : Monsieur **QUEAU Erwan**, né le 4 Septembre 1973 à EPINAY SUR SEINE (93) est RECRUTE au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir (affectation DIRECTION – Matricule 4973) au grade de LIEUTENANT STAGIAIRE à compter du 1^{ER} JUILLET 2003.

Article 2. -L'intéressé est classé au 1^{ER} ECHELON de son grade et percevra un traitement afférent à l'**Indice Brut 379 – Indice Majoré 348** (valeur 01/01/2002).

Le Président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003-595 du 13 mai 2003 : Nomination du Chef du CI d'OZOIR LE BREUIL.

Article 1^{er} : A compter du 18 septembre 2002, Monsieur Dominique PREVAULT (Matricule N° 1157), né le 27 mars 1958 à OZOIR LE BREUIL (28), est chargé des fonctions de Chef de Centre (Centre d'Intervention d'OZOIR LE BREUIL) au Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir, au grade de CAPORAL-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003-614 du 3 juin 2003 : Nomination du Chef du Centre de Secours de BONNEVAL.

Article 1^{er} : A compter du 20 mai 2003, Monsieur Christian GALLET (Matricule N° 211), né le 12 décembre 1946 à BONNEVAL (28), est nommé Chef de Centre (Centre de Secours de BONNEVAL) au Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir, au grade de LIEUTENANT de sapeurs-pompiers volontaires.

Le Président du SDIS,
Claude FAVRAT

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

ARRETES CONJOINTS DE MONSIEUR LE PREFET ET DE MADAME OU MONSIEUR LE MAIRE

Arrêté n° 2003-560 du 2 mai 2003 : Résiliation d'engagement

Article 1^{er} : La demande de résiliation d'engagement de Monsieur Patrice TOUCHE (Matricule N° 1627), né le 05 décembre 1963 à CHATEAUDUN (28), SAPEUR 2^{ème} CLASSE de sapeurs-pompiers volontaires, Chef du Centre de Première Intervention de CIVRY, est acceptée à compter du 12 mars 2003. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du Corps à cette même date.

Le Maire,

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003-588 du 6 mai 2003 : Nomination Chef du CPI de FRESNAY-L'EVEQUE

Article 1^{er} : A compter du 17 février 2003, Monsieur Jean-Marie MINEAU (Matricule N° 1223), né le 23 janvier 1959 à GUILLEVILLE (28), est nommé Chef du Centre de Première Intervention de FRESNAY-L'EVÊQUE, au grade de SERGENT-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires (pour régularisation).

Le Maire,

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003- 645 du 17 juin 2003 : Nomination Chef du CPI de TRANCRAINVILLE

Article 1^{er} : Monsieur Roger MINEAU (Matricule N° 974), né le 13 février 1956 à JANVILLE (28), CAPORAL de sapeurs-pompiers volontaires, Chef du Centre de Première Intervention de TRANCRAINVILLE, prend l'appellation de CAPORAL-CHEF à compter du 1^{er} juin 2003.

Le Maire,

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 2003- 646 du 19 juin 2003 : Suspension de fonctions pour inaptitude médicale

Article 1^{er} : Monsieur Michel REVERSE (Matricule N° 315), né le 4 juin 1948 à CHARTRES (28), CAPORAL-CHEF de sapeurs-pompiers volontaires, Chef du Centre de Première Intervention de CHAMPSERU, est suspendu de ses fonctions pour inaptitude médicale temporaire du 3 mai 2003 au 30 juin 2003 (pour régularisation).

Le Maire,

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES